

CG/BUR02(2016)12

## ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DES RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE<sup>1</sup>

Orientations stratégiques 2016-2019

### 1. Objectifs

L'Alliance européenne des villes et des régions<sup>2</sup> pour l'inclusion des Roms et des Gens du Voyage (ci-après dénommée « l'Alliance ») a principalement pour but, avec la participation de ces dernières en coordination avec leurs gouvernements respectifs, prenant ainsi en compte les spécificités nationales, de **favoriser des projets et des politiques d'inclusion des Roms et des Gens du Voyage aux niveaux local et régional.**

Suivant le Sommet des Maires sur les Roms, tenu à Strasbourg le 22 septembre 2011, l'Alliance a été créée en 2013 par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, avec le soutien du Représentant spécial du Secrétaire Général (RSSG) pour les questions relatives aux Roms.

Conformément à la « Déclaration de Strasbourg sur les Roms » adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en octobre 2010<sup>3</sup> et la Déclaration Finale du Sommet des maires sur les Roms « Bâtir la confiance mutuelle sur le terrain »<sup>4</sup>, l'Alliance poursuit principalement les objectifs suivants :

- Etablir un cadre pour assurer une coopération, partager de bonnes pratiques, renforcer les capacités d'action régionales et locales, identifier des problèmes spécifiques, proposer des solutions. L'Alliance deviendra de ce fait une plateforme de soutien politique, d'échange et d'apprentissage mutuel centré sur le lobbying, ainsi que sur la défense, la promotion et le développement de politiques et de projets d'inclusion des Roms et des Gens du voyage ;
- Contribuer à la reconnaissance de l'anti-tsiganisme comme forme spécifique de racisme en condamnant le discours de haine contre les Roms et les Gens du voyage et en évitant de faire de telles déclarations<sup>5</sup>;
- Améliorer le dialogue et la coopération, d'une part, entre les collectivités territoriales, et les communautés Roms et les Gens du Voyage ainsi que les ONG, incluant leur participation citoyenne à la prise de décision politique aux niveaux local et régional ;

<sup>1</sup> Les termes «Roms et Gens du voyage» sont utilisés au sein du Conseil de l'Europe pour englober la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine: d'une part a) Roms, Sintés / Manouches, Calé, Kaale, Romanichels, Boyash / Rudari; b) des Balkans Egyptiens (Egyptiens et Ashkali); c) les groupes de l'Est (Dom, Lom et Abdal); et, d'autre part, des groupes tels que les voyageurs, les Yéniches et les populations désignées sous le terme administratif "Gens du voyage", ainsi que les personnes qui se considèrent comme les Tsiganes.

<sup>2</sup> Pour les entités administratives n'étant pas des villes ou des régions, voir section 5.1

<sup>3</sup> CM(2010)133 final

<sup>4</sup> Disponible sur [http://www.coe.int/t/congress/sessions/20110922-roma-summit/default\\_FR.asp](http://www.coe.int/t/congress/sessions/20110922-roma-summit/default_FR.asp)

<sup>5</sup> Cf. Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), Recommandation de politique générale n°13: La lutte contre l'anti-tsiganisme et les discriminations envers les Roms

et, d'autre part, entre les résidents locaux Roms et Gens du Voyage et le reste de la population.

L'Alliance est fondée sur les principes de bonne gouvernance et les normes établies par le Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme. Ces principes comprennent l'exigence de renoncer au discours de haine contre les Roms et Gens du voyage, d'abolir la ségrégation scolaire et d'empêcher les expulsions forcées sans fournir un logement de remplacement. L'Alliance s'engage à porter une attention toute particulière au rôle des femmes et des jeunes Roms et Gens du voyage dans la promotion de l'inclusion des Roms et des Gens du voyage aux niveaux local et régional. L'Alliance intervient également dans la promotion de la culture, la langue et l'histoire Romani, en particulier à travers la célébration de la Journée internationale des Roms (8 avril) et la Journée internationale de la Langue Romani (5 novembre), ainsi que la Journée internationale de commémoration du génocide<sup>6</sup> des Roms pendant la seconde guerre mondiale (2 août).

## 2. Synergies

L'Alliance soutient la mise en œuvre du « plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019) » du Conseil de l'Europe, en particulier les mesures encourageant les solutions novatrices au niveau local, y compris les programmes conjoints avec la Commission Européenne tels que ROMACT<sup>7</sup> et ROMED<sup>8</sup>.

## 3. Lignes d'action<sup>9</sup>

Les activités de l'Alliance s'articulent autour de quatre grandes lignes d'action :

3.1 L'Alliance fournira un cadre pour encourager et renforcer la volonté politique de ses participants à travailler pour l'inclusion des Roms et des Gens du Voyage. Elle incitera d'autres acteurs locaux, régionaux et nationaux à promouvoir l'inclusion des Roms et des Gens du voyage. La sensibilisation aux normes européennes en matière des droits de l'homme, aux bonnes pratiques d'inclusion des Roms et des Gens du voyage, et à l'échange et à la collaboration avec d'autres participants, aidera à renforcer l'implication des maires et des gouverneurs, des conseillers locaux et régionaux, ainsi que du personnel administratif.

3.2 L'Alliance servira de forum d'échange et de collaboration entre les participants des autorités locales et régionales. Elle promouvra l'apprentissage mutuel. La Taskforce de l'Alliance (voir point 5.2) assistera notamment les participants dans :

- l'organisation d'ateliers de travail et de conférences ;
- la mise en place d'une plateforme collaborative ;
- la sollicitation de fonds nationaux et internationaux ;
- l'utilisation de la Base de données européenne sur les politiques et bonnes pratiques relatives aux Roms ;
- le développement de partenariats entre les villes<sup>10</sup> ;

<sup>6</sup> Connu comme "Pharrajimos", "Porajmos", "Samudaripen" ou "Kalí TRAS", en fonction de la variante Romani utilisée par la communauté

<sup>7</sup> <http://coe-romact.org/>

<sup>8</sup> <http://romed.coe-romact.org/>

<sup>9</sup> Des activités concrètes seront énoncées dans une annexe.

<sup>10</sup> <http://goodpracticeroma.ppa.coe.int/fr>

- l'application du savoir-faire et de l'expérience acquis via d'autres projets, tels que ROMACT et ROMED.

La Taskforce de l'Alliance facilitera la coopération avec d'autres entités du Conseil de l'Europe, organisations internationales et réseaux.

- 3.3 Dans l'objectif d'atteindre les médias, d'autres autorités et un plus large public, il est demandé aux participants de l'Alliance d'accroître la visibilité de leurs activités relatives à l'inclusion des Roms et des Gens du voyage, en contribuant à la campagne *Dosta !* du Conseil de l'Europe contre les stéréotypes et les préjugés ; en postulant pour le prix *Dosta !* du Congrès ; en commémorant les journées du 8 avril, du 2 août et du 5 novembre par des activités spéciales. Les participants de l'Alliance seront encouragés à participer aux activités internationales telles que la Semaine contre le racisme (mars), la semaine internationale des Roms (avril), et la journée contre le fascisme et l'antisémitisme (9 novembre).
- 3.4 L'Alliance cherche à promouvoir la participation de la société civile, des particuliers et des ONG Rom et Gens du voyage dans les politiques locales et régionales et les projets visant à l'inclusion des Roms et des Gens du voyage, à travers une consultation régulière, la participation aux procédures budgétaires, l'implication des participants de l'Alliance aux activités et la promotion de la citoyenneté active parmi les Roms et les Gens du Voyage, telle qu'exposée dans la « Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique »<sup>11</sup>.

## 4. Résultats

Les activités de l'Alliance et de ses participants devraient contribuer aux résultats suivants :

- Amélioration de l'inclusion sociale des Roms et des Gens du voyage, et diminution de l'exclusion sociale, ainsi que des comportements discriminants et du discours de haine envers les Roms et Gens du voyage en utilisant les villes et les régions participant à l'Alliance comme modèles ;
- Amélioration du dialogue entre les collectivités territoriales, les communautés Roms et des Gens du voyage et les ONG, et renforcement de la participation citoyenne des communautés de Roms et Gens du voyage ;
- augmentation du nombre de villes et régions ayant fait progresser la situation en termes d'inclusion des Roms et Gens du voyage aux niveaux local et régional ;
- diffusion des méthodes et des outils de coopération expérimentés, d'apprentissage mutuel et de soutien dans les villes et les régions dans ce domaine ;
- meilleure utilisation des ressources financières existantes par les villes et les régions participant à l'Alliance ;
- amélioration du potentiel de synergies avec les autres villes et régions, pour un meilleur partage de savoir-faire et un apprentissage mutuel, y compris par le biais de réseaux de villes nationaux.

---

<sup>11</sup> Recommandation CM/Rec(2010)7 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.

## 5. Structure

L'Alliance a été mise en place par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ; son fonctionnement est régi par les procédures générales du Congrès et supervisé par son Bureau. Depuis Janvier 2016, la gestion opérationnelle de l'Alliance a été confiée à l'équipe de soutien du RSSG pour les questions relatives aux Roms, tandis que le Congrès maintient son soutien politique et financier.

Le Congrès en particulier continuera à accorder une haute priorité à la question de l'intégration des Roms et des Gens du voyage au niveau local, à travers les travaux de sa commission des questions d'actualités et son Rapporteur thématique sur les Roms. Il continuera à organiser, tous les deux ans, le prix « *Dosta!* » pour les municipalités qui ont mis en œuvre de bonnes pratiques dans le domaine de l'intégration des Roms, et portera une attention particulière au suivi de ses résolutions et recommandations sur « La situation des Roms en Europe: un défi pour les autorités locales et régionales »<sup>12</sup> (Octobre 2011) et « Donner aux jeunes Roms les moyens d'agir par la participation : concevoir des politiques efficaces aux niveaux local et régional »<sup>13</sup> (Mars 2014).

### 5.1 Participants de l'Alliance

Les participants sont des collectivités territoriales d'Etats membres du Conseil de l'Europe qui s'engagent à œuvrer à l'inclusion des Roms et des Gens du voyage, et à soutenir les objectifs et les principes de l'Alliance.

La participation à l'Alliance est ouverte à toutes les entités des niveaux sub-nationaux, à savoir les départements, les régions, les municipalités, les villes, les arrondissements, etc.; elle ne se limite pas aux villes et aux régions au sens strict. Les entités qui aspirent à devenir participants à l'Alliance sont invitées à exprimer leur engagement sous la forme d'une lettre adressée par un représentant élu au Président du Congrès.

La pleine participation à l'Alliance est subordonnée au respect des conditions suivantes :

- La volonté manifeste de venir à bout des problèmes concernant la situation des Roms et des Gens du voyage (par exemple, un engagement politique déclaré et une stratégie d'intégration locale ou régionale basique) ;
- La démonstration d'activités/initiatives antérieures ou en cours en faveur de l'inclusion des Roms ;
- La présence de mécanismes pour le dialogue et la coopération avec les communautés locales de Roms et de Gens du Voyage.

Les participants doivent respecter les principes directeurs de la participation à l'Alliance.

Le Secrétaire Général du Congrès conjointement avec le RSSG pour les questions relatives aux Roms, après consultation avec le participant concerné et après avoir informé le Bureau du Congrès, ont le droit d'exclure de l'Alliance tout participant en violation des principes directeurs de l'Alliance - comme exposé dans le dernier paragraphe de la partie 1 « Objectifs » ci-dessus - ou menaçant la crédibilité de l'Alliance et les activités du Conseil de l'Europe dans la promotion de l'intégration des Roms et Gens du voyage.

---

<sup>12</sup> Disponible sur <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1855297>

<sup>13</sup> Disponible sur

[https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CG\(26\)8FINAL&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorIntranet=C3C3C3&BackColorIntranet=CACC9A&BackColorLogged=EFEA9C](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CG(26)8FINAL&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorIntranet=C3C3C3&BackColorIntranet=CACC9A&BackColorLogged=EFEA9C)

Après consultation des participants de l'Alliance, le Secrétaire général du Congrès conjointement avec le RSSG pour les questions relatives aux Roms peuvent proposer une Charte, que doivent signer les participants de l'Alliance, précisant leurs obligations et engagements au cas où une réglementation plus précise s'avérerait nécessaire.

## **5.2 Taskforce**

L'Alliance est assistée dans son travail par une Taskforce mise en place au sein de l'équipe de soutien du RSSG pour les questions relatives aux Roms, basée à Strasbourg.

La Taskforce est chargée d'aider les participants dans leurs activités et met en oeuvre des activités en étroite consultation avec le Secrétariat du Congrès et les participants de l'Alliance. Les activités de la Taskforce sont orientées vers les résultats et menées en fonction des besoins des participants de l'Alliance. Un programme d'activités sera détaillé dans une annexe distincte.

## **6. Fonctionnement**

Les langues officielles de l'Alliance sont les langues officielles du Conseil de l'Europe. Lorsque les ressources le permettent, d'autres langues de travail sont utilisées pour assurer une communication efficace avec les participants et partenaires.

Les activités de l'Alliance peuvent être financées par les sources suivantes :

- budget ordinaire du Conseil de l'Europe (Congrès et RSSG Roms) ;
- contributions de participants de l'Alliance, par exemple lorsqu'ils accueillent des activités spécifiques ;
- contributions volontaires d'Etats membres ;
- programmes conjoints avec la Commission européenne (après autorisation préalable de la Commission Européenne) ;
- contributions d'autres donateurs, y compris d'autres organisations internationales et organisations de la société civile.